



Décision du Maire n°3-2022

OBJET : Désignation du correspondant incendie et secours

Vu le décret n 2022-1091 du 29 juillet 2022 qui prévoit qu'un correspondant «incendie et secours » devra être désigné, avant le 01/11/2022, dans les conseils municipaux dans les communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Considérant que le correspondant incendie peut, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels du service local d'incendie et de secours
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune des obligations de planification et d'information préventive
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le Maire DECIDE

De désigner le Mme Marie-Noëlle DANTAN, correspondant de l'incendie et du secours pour le territoire de la commune de Belcastel qui est :

Coordonnées de Mme DANTAN :

Adresse postale : Lintez, 12390 BELCASTEL.

Adresse courriel : mno.dantan@orange.fr

Téléphone: 06 70 90 99 46

Un extrait est affiché à la Mairie de Belcastel

Le 10/10/2022

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en préfecture le, de la publication le

